

et de collaboration entre les différents acteurs du microcrédit. La procédure est unique et harmonisée sur un territoire et se veut accessible à un plus grand nombre de demandeurs.

Les plateformes sont gérées par le UDAF, la CAF, Familis Pura, CIDFF.

L'inscription par le biais de cette plateforme permet de répondre à un besoin des personnes sans que le CCAS développe ce dispositif. Il y a un gain de temps et une économie de moyens humains et financiers représentés par les emplois à plein temps dédiés à cette mission.

L'intérêt est aussi de coordonner les interventions en matière d'inclusion bancaire par un seul et même intervenant qui est la plateforme. Se joue alors une collaboration, un réseau d'acteurs.

Toutefois, il est important de noter que les délais et instruction des dossiers sont longs.

La notion de lien de confiance est plus difficile à établir avec le professionnel qui gère la plateforme et le demandeur, souvent connu du CCAS.

Enfin, une attention sera portée sur la qualité du service rendu en cas d'afflux de demandes.

## II L'inclusion bancaire, avec majus de la prévention du surendettement

8100 nouvelles situations de surendettement en 2019, le CCAS doit jouer un rôle majeur dans l'inclusion bancaire (A) tout en prévenant les situations de surendettement.

A. Partenariat avec les banques.

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE : La Mairie

Intitulé du concours  
ou de l'examen :

Rédacteur

CONCOURS  (1) Interne  (1)  
Externe  (1)  
EXAMEN  (1) Troisième voie  (1)

(1) Cocher la case correspondante

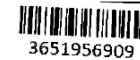
ouvert le 14 octobre 2021

à Châlons en Champagne

Epreuve de Mote

Spécialité et/ou option : Action Sanitaire et Sociale  
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat  
Cadre réservé à  
l'administration



3651956909

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Centre Communal d'Action Sociale  
d'Admirables

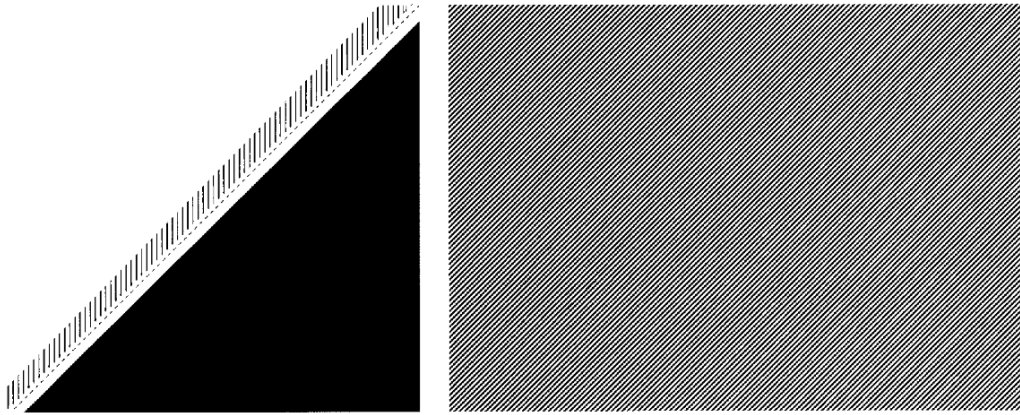
A ... le 14 octobre 2021

Mote et l'attention des Directeurs  
du CCAS

Objet : L'inclusion bancaire, avec majus et une politique sociale en faveur des personnes en situation de précarité.

A l'issue du scrutin municipal, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) présente au nouveau bureau l'analyse des besoins sociaux. Cette analyse est un diagnostic du territoire visus des données sociales, des besoins exprimés par les administrés et des remontées du terrain des travailleurs sociaux. Afin de répondre à ce diagnostic, le CCAS définit une politique sociale et met en œuvre les actions afin d'y répondre.

L'inclusion bancaire des personnes en situation de précarité est un diagnostic auquel le CCAS se doit d'apporter une réflexion. En effet, l'inclusion bancaire doit permettre à toutes personnes physiques d'accéder durablement à des



produits et services bancaires adaptés à ses besoins non professionnels et de disposer des moyens de les utiliser dans des conditions de coûts compatibles avec ses ressources.<sup>1</sup>

Ainsi, l'accès au microcrédit personnel est un outil mis à la disposition du CCAS pour répondre à cet objectif (I). D'autres dispositifs sont à expérimenter au sein du CCAS tout en accompagnant dans la prévention du surendettement (II).

## I. Le microcrédit personnel, outil d'accès à l'inclusion bancaire.

Le CCAS accompagne le public par des aides légales ou extra-légales. Toutefois, ces aides ne sont pas toujours en corrélation avec les besoins, les ressources de la personne en termes de montant et d'objet. Le microcrédit, géré en interne, permet donc de concrétiser le besoin personnel (A). Une réflexion doit être portée sur le passage par une plateforme de microcrédit (B).

### A. Le pilotage en interne.

Le microcrédit a vocation à accorder un crédit bancaire aux personnes qui en sont exclues de par leur situation

financiers. Le CCAS va analyser la situation budgétaire du demandeur dans sa globalité et va mettre en place des accompagnements budgétaires lorsque cela sera nécessaire.

En travaillant la gestion du budget en amont, l'usager responsabilise, valorise et anticiper ses dépenses et va limiter les situations d'impayés. De plus, le lien de confiance établi entre le travailleur social et l'usager permet de travailler l'accompagnement budgétaire tout en favorisant l'autonomie.

Développer le microcrédit en interne permet de maîtriser entièrement le dispositif, de la signature de la convention de partenariat avec la banque choisie à l'accompagnement post-microcrédit en passant par la formation des agents, aux prérogatives bancaires.

Le CCAS doit rester vigilant quant au partenariat financier choisi. En effet, certaines banques exigent une domiciliation bancaire (rapatriement de tous les comptes dans la nouvelle banque), frais de gestion, caution personnelle. Le CCAS doit vérifier, avant de conventionner, que les intérêts des usagers soient respectés. En outre, le CCAS restera maître dans la gestion de sa stratégie en matière de communication sur le microcrédit personnel.

Toutefois, proposer en interne le microcrédit implique davantage de temps et de moyens humains et financiers, dans la mise en place et la mise du dispositif. Aussi, une réflexion sur un système et accès via une plateforme doit être menée.

### B. Une plateforme de microcrédit personnel.

Cette plateforme se définit comme un lieu unique sur un département qui instruit l'ensemble des demandes, les transmet à leur partenaire bancaire et joue le rôle de référent en matière d'animation de réseau

L'inclusion sociale du 21 janvier 2013 prévoit des outils juridiques afin de garantir à tous l'accès à un compte bancaire et à des moyens de paiement adaptés. Le CCAS doit jouer un rôle d'information et de partenariat afin de garantir l'effectivité de ces droits.

A ce jour, trois principes fondent l'inclusion bancaire. Le processus du "droit au compte" permet l'accès de tous à un compte bancaire assorti de services bancaires de base gratuits. Ce dispositif permet à la Banque de France de désigner un établissement bancaire afin qu'il ouvre un compte bancaire à une personne qui en est démunie, après un refus.

Une offre de services bancaires spécifiques est proposée aux personnes en situation de fragilité financière avec des services bancaires de base pour un tarif mensuel ne dépassant pas 3 €/mois ainsi qu'une limitation des frais facturés au client en cas d'incident de paiement.

Enfin, la Banque Postale est tenue d'ouvrir un compte à toute personne qui en fait la demande et de l'utiliser avec les mêmes fonctionnalités qu'un compte courant.

La démarche du CCAS se veut préventive et curative auprès des usagers en les informant de ces outils bancaires et en relayant auprès des partenaires financiers pour garantir l'application de ces outils.

B. Expérimentation d'un Point Conseil Budget (PCB) au sein du CCAS

Le Point Conseil Budget se définit comme une structure d'accueil destinée à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement.



\* budgétaire  
L'expérimentation en cours a permis de recentrer les missions de ce PSB sur le conseil, l'accompagnement, l'accès aux droits, l'accompagnement des personnes surendettées.

Un autre axe est le renforcement de l'éducation budgétaire des familles, de prévenir le surendettement. Pour cela, un partenariat avec la Banque de France qui assume cette mission et le Point Conseil budgétaire animé par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) doit être adopté.

La médiation financière avec les prêteurs est difficile à établir et le cadre de ce PSB n'a pu renforcer cette mission.

Le PSB est avant tout un lieu de confiance qui s'est établi entre les différents acteurs.

L'inclusion bancaire est aussi une inclusion sociale. Le CCAS doit veiller dans ses missions à l'autonomie de la personne accompagnée tout en la responsabilisant. L'analyse budgétaire de la situation permettra d'accéder ou non à cette inclusion bancaire.

Cette analyse financière sera différente si elle est opérée par le CCAS dont la mission est l'accompagnement dans le champ social des publics en situation de précarité - que si elle est instruite par une plateforme.